volet, [illegible] et [illegible] y a un joli [illegible] une réelle science de composition et une exécution d'une extrême hardiesse.

Les [illegible] sont, comme toujours, innombrables, surtout au Champs-Elysées, et comme d'habitude à peu près quelconques. Je signalerai cependant ceux du maître Dalou, ceux de Rodin, par M. Claudius Cantzer et de Paris de Chavannes, [illegible] Rodin.

Les [illegible] pour [illegible] que nos statuaires tiennent toujours la tête dans le grand mouvement artistique.

Michel Mogues

La santé du troupier

Les commandants de corps d'armée ont donné des ordres pour que les faitiques fatiguées aux troupes, pendant les fortes chaleurs.

Il est probable qu'il n'y aura pas de revue, mais pas avant le 14 juillet.

De plus, les troupes toucheront la ration de vin exceptionnelle et les exercices devront se faire de très bonne heure, afin d'éviter tout accident.

Ce sont là de sages mesures ; on ne peut qu'approuver.

L'assassinat de Saint-Léonard

Clabaut, l'assassin de la veuve Boutillon à St-Léonard, a fait des aveux complets.

Le Mouvement gréviste

LES TROUBLES DE BARCELONE

L'état de siège

Barcelone, 12 juin. — Aujourd'hui, fête de la Trinité, la région a repris son aspect normal ; mais on pense bien que la grève sera générale demain matin dans toute la Catalogne.

Quelques-unes délégués des sociétés ouvrières y ont exhorté leur ordre.

Les grévistes ont publié un manifeste violent dans lequel ils attaquent sans hésitation les fabricants, blâment les autorités et qualifient d'arbitraires les arrestations de grévistes qui ont été faites.

Le manifeste annonce comme certaine la grève générale, quoi que l'on fasse pour l'empêcher.

9 h. 25. — Les grévistes ont essayé d'arrêter le travail à l'usine à gaz.

La troupe les a dispersés et l'on a pris les dispositions nécessaires pour assurer la fabrication du gaz.

L'état de siège vient d'être déclaré.

Barcelone, 4 heures. — La proclamation de l'état de siège a produit une excellente impression sur l'opinion publique. On parle d'organiser une manifestation populaire pour le palais du général Blanco, ce qui démontrerait à une protestation contre la conduite du gouverneur.

LE BELGIQUE

Le suffrage universel

Gand, 12 juin. — Le résultat du référendum pour le suffrage universel proclamé ce soir donne 21.162 voix pour le suffrage universel et 187 contre.

Les progressistes ont arboré des drapeaux au *Vooruit*.

Chronique du Sport

Les régates internationales de Roubaix-Tourcoing

Il serait assez difficile d'évaluer, même approximativement, le chiffre de personnes qui ont assisté hier aux régates organisées sur le canal de Roubaix, au Blanc-Seau, par le club nautique Trois-Etoiles.

Les deux berges étaient littéralement bordées de monde.

On avait craint le matin que la pluie ne vînt troubler la fête, mais dès midi le soleil s'est montré et a favorisé d'une façon parfaite cette belle régates.

Les courses ont été des plus intéressantes.

Les équipes de Boulogne se sont particulièrement bien remarquer.

Le jury était composé de :

Président des régates : M. Louis Bertrant, vice-président du Club Trois-Etoiles.

Président du Jury : M. Ed. Dufraisne de Cambrai, président de la Fédération du Nord.

Membres : MM. David Berr, de l'Emulation nautique de Boulogne, Dubourg, de l'Union nautique de Saint-André-lez-Lille, Ch. Boucher, du Sport nautique de Valenciennes, Sarrot S.-N. d'Amiens, A. Fleurion, des Régates gantoises, G. Vandeabrouck, du S. N. de Gand, Dehon, de l'Union nautique de Valenciennes, Delpinne, du Boulogne-Club de Boulogne et Joyez, de l'Union nautique de Calais.

Voici les résultats des courses :

Première course. — Embarcations tordant deux avirons en pointe, avec barreur (juniors.) Parcours 1,000 mètres, deux virages. Premier prix, une médaille en vermeil et 75 francs, Le Courrier du Boulogne-Club, 5 minutes 30 secondes ; deuxième prix, une médaille en vermeil et 40 francs, Nanette, au Sport nautique de Gand, 5 m. 40 s. Troisième prix, une médaille en bronze et 20 francs, *Rigolo*, du Sport nautique d'Amiens, 5 m. 51 s.

Deuxième course. — Embarcations tordant deux avirons en couple (Juniors) — Parcours 2000 mètres, 2 virages. — 1er prix, une médaille en argent et un objet d'art, don de M. Hennebicq, de Roubaix, Tourcoing, 13 mille du Boulogne-Club, 5 m. 24 s. ; 2e, une médaille en bronze et 20 fr., Fleuron, du Sport nautique de Gand, 5 m. 26 s. ; 3e, une médaille en bronze, Blondin, du sport nautique d'Amiens, 5 m. 33 s. ; 4e, Téméraire, du sport nautique de Valenciennes ; 5e, Pricotent, de l'Union nautique de Valenciennes ; 6e, Mirage, des Régates Gantoises.

X, du Sport Nautique d'Amiens, n'a pas pris part à la course.

Troisième course. — Embarcations tordant 2 avirons en pointe, avec barreur (seniors). — Parcours 1200 mètres, 2 virages. — Premier prix, une médaille en vermeil et 100 francs, *Amour*, de l'Union nautique, consulat général, Cruque l'eau, du Boulogne-Club, 5 m. 34 s. 1/5 ; deuxième prix, une médaille en argent et 50 francs, La Tulle, de l'Emulation nautique de Boulogne, 5 m. 39 s. ; troisième prix, une médaille en bronze et 20 francs, Nenette, du Sport nautique de Gand, 5 m. 40 s. ; 4e, quatrième prix, Pichonette, du Sport Nautique d'Amiens.

Quatrième course. — Périssoires. — Parcours 1200, 2 virages. — Premier prix, une médaille en vermeil et un objet d'art, don d'un membre d'honneur, Rat d'eau, du Rowing-Club de Gand, 6 m. 26 s. 1/2.

Deuxième, une médaille en bronze et 20 fr., Résédas, 6 m. 28 s.

3e prix, une médaille en bronze, Pitonette, 7 m. 37 s., tous deux de l'Union Nautique de Lille ; 4e, Bandes-vous du S. N. d'Amiens ; Loulou, de St-André-lez-Lille ; 5e, Bébé, de l'Union Nautique de Valenciennes.

Cinquième course. — Embarcations bordant 4 avirons en pointe avec barreur (junior). — Parcours 2000 mètres, 4 virages. — 1er prix, Dédaigneuse, du Sport nautique d'Amiens, 5 m. 25 s. 1/4 ; 2e, Mistral, de l'Emulation nautique de Boulogne, 10 m. 45 s. 2e, une médaille argent et 75 fr., Rolo de Paris, du Club Nautique Trois-Etoiles de Roubaix, Tourcoing, 10 m. 53 s. 3e, une médaille en argent et 40 fr., Satis, de l'Union Nautique de Calais, 10 m. 55 s. ; 4e prix, La Bécasse, du S. N. d'Amiens, 10 m. 58 s. 5e prix, Flambeau, du S. N. de Gand, 10 m. 59 s.

Rekis Kot n'a pas pris part à la course.

Sixième course. — Embarcations bordant 2 avirons en couple (seniors). — Parcours 1000 mètres, 2 virages. 1er prix, une médaille en argent et un objet d'art, don d'un membre d'honneur, Fleuron du Sport nautique de Gand, 5 m. 17 s. 2e prix, une médaille en bronze et 20 fr., Résédas, du sport nautique de Valenciennes, 5 m. 31 s. 3e prix, une médaille en bronze, Bluette, du sport nautique d'Amiens, 5 m. 33 s. 1/4 ; 4e, Coquelicot, du S. N. d'Amiens 5 m. 44 s. ; 5e, Mirage, des régates Gantoises m. 581.

Mirette, de Boulogne-Club, et X, du S. N. d'Amiens n'ont pas pris part à la course.

Septième course. — Embarcations 4 avirons en pointe, avec barreur, seniors. — Parcours 2.000 mètres, 4 virages.

1er prix, une médaille en vermeil et 200 fr. Buy-Blue de l'Emulation nautique de Boulogne, 10 m. 10 s. — 2e une médaille en argent et 100 fr., Cammaire, du Boulogne Club, 10 m. 28 s. — 3e 2e médaille en argent et 50 fr., Dogne-Beur, de l'Emulat on nautique de Boulogne, 10 m. 54 s. — 3e La Do Ré, du S. N. d'Amiens, 11 m. 09 s.

Cette course a été très disputée, à l'un des virages un incident s'est produit entre l'équipe de l'Emulation nautique de Boulogne et l'Union nautique de Calais ; celle ci paraît, il se serait mise en travers du virage et l'embarcation de l'Emulation a avarié celle de Calais qui, alors abandonné la course.

Pile ou Face, des Trois Etoiles n'a pas concouru.

Huitième course. — Périssoires à obstacles. — Parcours 600 mètres, 1 virage. Premier prix, 1 médaille en arg. et 150 fr. (1at d'Eau du Rowing-Club, de Gand, 2e prix, une médaille de bronze et 10 francs, Résédas ; et, 3e prix une médaille de bronze, à Loulou, tous deux, de l'Union nautique de Saint-André-lez-Lille.

La distribution des prix a eu lieu aussitôt à la tribune ad hoc.

Pendant les courses, la Fanfare du Blanc-Seau et l'Union des trompettes de Roubaix sous la direction de M. Fénelon Jacquemain, ont exécuté plusieurs morceaux très goûtés du public.

Dans la soirée le local du club Trois Etoiles, Hôtel Ferraille a été illuminé.

Courses de Calais

Dimanche 19 juin qu'aurait lieu les courses du Pont-Scorbi-Ouest, il y aura six courses et deux France de prix.

Au "Réveil du Nord"

Le *Réveil du Nord* se décide, d'assez mauvaise grâce d'ailleurs, et non sans ses ritournelles habituelles, à publier que le Parti ouvrier soutenue par nous au second tour de scrutin à Roubaix, et qui comprenait 12 socialistes, n'était composée que de républicains.

Il estime, toutefois, que nous sommes allés chercher des candidats jusqu'à l'extrême droite du parti républicain.

Nous avons, en effet, essayé de former une liste représentant toutes les nuances du parti, depuis la plus modérée jusqu'à la plus avancée. Et nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit que les républicains appartenant, selon le *Réveil*, à une « nuance extrêmement pâle », étaient, au 16 Mai, parmi les défenseurs de la République, tandis que l'ex-candidat Egislatif du journal radical, M. Eugène Roche, marchait au premier rang de ceux qui cherchaient à la pourrer et à la détruire.

Ceci dit, et puisque le *Réveil* parle de manœuvre », nous lui demanderons à notre tour ce qu'il pense de celle à laquelle s'est livré, à la Métairie, son administrateur, M. Delsporte, qui avec quelques autres de ses amis radicaux, s'est allié ouvertement aux réactionnaires les plus notoires pour combattre la municipalité républicaine.

C'est grâce à cette conduite de M. Delsporte que les républicains ont été remplacés à l'Hôtel-de-Ville de cette commune par les cléricaux les plus caractérisés.

Nous serions heureux d'avoir, sur ce point, les explications du *Réveil du Nord*.

G. R.

Chronique locale

ROUBAIX

Clôture de l'Exposition de la Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — Hier un concert-promenade clôturait l'exposition de la société artistique de Roubaix-Tourcoing en son local de la rue de l'Alouette.

Le programme comprenait : M. Minssart, artiste lyrique, qui s'est fait particulièrement applaudir dans la chanson de l'Aiguillage, de Gustave Nadaud, et Mlle Minssart, pianiste, qui a exécuté avec sa virtuosité si appréciée plusieurs morceaux hors pairs.

Parmi les auditeurs figurant notre concitoyen M. Gustave Nadaud et M. Desrousseaux, le chansonnier Lillois. Sollicités par le président, M. Duvillers, M. Gustave Nadaud a bien voulu réciter ses compositions : Les Trois Hussards, le Marchand de peaux, et la Garonne ; et M. Desrousseaux, accompagné au piano par M. Gustave Nadaud, a détaillé avec sa verve la plus juvénile l'Habit d'un vieux Grand'Père et une pasquille très amusante : Les Nouveaux mariés.

Les deux aimables chansonniers ont été chaudement fêtés par les auditeurs, charmés de cet intermède que le programme n'avait pas prévu.

LIONEL.

Attaque nocturne. — M. Vandalle Auguste, âgé de 23 ans, demeurant rue de la Radoute, traversait la Grande-Rue, accompagné de sa femme, dimanche vers trois heures et demie du matin, arrivé à la place de l'Abattoir, il en a six individus les assaillirent et les rouèrent de coups. M. Vandalle a pu se dégager et prévenir le garde de 4e arrondissement, mais les assaillants avaient pris la fuite.

Mme Vandalle a reçu une blessure à l'œil au cours de la bagarre et les individus étaient tous plus ou moins pris de boisson.

Un enfant renversé par une voiture. — Etienne Rossut, âgé de 12 ans, demeurant rue de Naples, 8, traversait la rue de Mouveaux samedi matin, lorsque la voiture de Mme Screlle arrivant, se trouvant derrière lui ne laisse pas le temps à l'enfant de s'y garer et le renverse.

M. Vallier, pharmacien, donne les soins nécessaires à Etienne Rossut qui n'a rien heureusement reçu qu'une ecchymose sans gravité au pied gauche et qui retourner aussitôt chez son parents.

Un fils qui n'est pas [illegible]. — Arthur Dehondt, âgé de 16 ans, exerçant la profession de charbonnier, avait fait des visites dans de nombreux estaminets samedi et entraît chez ses parents vers minuit complètement ivre.

Son père lui ayant fait quelques remontrances Arthur Delescluse se fâcha et brisa tout ce qu'il trouva à portée de sa main ; un agent qui accourait pour le tapageur fut obligé de dressé procès-verbal du scandale.

Expégrièle. — Un gamin de 9 ans 1/2, Albert Pérchet, demeurant boulevard de Paris, était surpris samedi après-midi par un agent au moment où il bâtissait avec un couteau, la vitre d'un restaurant. Un procès-verbal fut dressé à la charge des parents.

Menus faits. — Léon Garré, âgé de 31 ans, tisserand, demeurant rue Bernard, était trouvé couché sans connaissance sur la grande place samedi vers 9 h. 1/2 du soir, et conduit par un agent au dépôt du 2e arrondissement.

Jean Vandermoch, âgé de 20 ans, cordonnier, né à Bruges (Belgique), a été mis en état d'arrestation par un agent du 2e arrondissement, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Prévoyants de l'Avenir société civil e de retraite. — La recette de la 127e section a été de 171 fr. 50, sur 815 sociétaires dont 5 nouveaux.

Situation générale de la société au 1e juin 1892 :

154.926 membres.

Capital : 7 millions 231.057 fr. 30 c.

Les adhésions sont reçues le 1er dimanche de chaque mois de 10 heures à midi dans les bureaux établis en ville.

Siège social : Ivre par mois.

Agents requis. Et ans, accomplis le 1er janvier 1892

Trois arrestations d'expulsées. — L'agent Dupera a mis en état d'arrestation dimanche vers 11 heures du matin : Marie Jouvenel, 22 ans, fileuse, née à Abyssinie, demeurant à l'hôtel Hémon, rue Gerlin ; Delina et Rosalie Leclercq, ouvrières, nées à Tournaing (Belgique), 23 ans, demeurant rue de l'Alma, 210, pour infraction à un arrêté d'expulsion. Une vraie rafle, comme on voit !

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 juin

(Suite)

Ecole de la rue des Piats

M. le Maire. — Les travaux de construction de l'école de la rue des Piats sont suffisamment avancés pour qu'il y ait lieu de se préoccuper dès à présent d'obtenir la création officielle de cette école qui se partagera la population scolaire de l'école de la Croix-Rouge.

Fondation de messes

Le Conseil émet un avis favorable à l'acceptation par la fabrique de l'église Saint-Christophe d'un legs de 28 francs de rente, par Mme Veuve Jean Pinyelle, destiné à une fondation de messes.

Cimetière de la Croix-Rouge

Par une délibération antérieure, le conseil municipal a décidé des plantations d'arbres d'une haie de clôture, au cimetière de la Croix-Rouge. La haie a été plantée, mais la distribution des allées et les plantations d'arbres sont subordonnées à un plan d'ensemble que la commission de la voirie aura à examiner.

Orphéonistes Crick-Sicks

La société des orphéonistes Crick-Sicks a adressé une demande d'incitatité de 1000 fr., pour un grand pique-nique. Les frais qui lui a coûté l'aménagement du hall du conditionnement en vue du concours : éclairage, location du matériel, prises d'assurances, etc.

Renvoi aux commissions des finances et des beaux-arts.

Renvoi aux commissions des finances et des beaux-arts.

Crèches municipales

Il y a lieu de compléter la commission nommée en vue de la création de maternités.

MM. Muller et Tack qui faisaient déjà partie de cette commission dans l'union conseil sont désignés par acclamations.

Bureau de Bienfaisance

M. le maire donne lecture d'un rapport concernant l'installation des appareils de chauffage au bureau de Bienfaisance et demande une commission de M. Paul Gaydet de Paris centenant des offres avantageuses. Le conseil autorise l'administration passer marché.

Modification d'alignement

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Taffin, qui formule la demande d'apporter une modification à l'alignement de la rue de l'Hôtel-Dieu, sur le sol détouché sur la place Charles-Roussel.

M. Taffin se proposera de construire un café et de faire une façade de forme arrondie plutôt que rectangulaire, ce qui aurait plus de coup d'œil architectural surtout pour faire le pendant au monument que la Ville doit ériger de l'autre côté de la rue. Pour cette exécution ce projet M. Taffin demandé à être autorisé à faire une emprise d'environ 4 mètres sur le sol appartenant à la Ville.

Renvoi aux commissions de la voirie et des grands travaux.

Arrosage des rues

M. le maire présente le vœu émis par M. Gustave Glorieux dans la séance précédente, tendant à ce que la ville fasse l'acquisition de nouveaux tonneaux pour l'arrosage des rues de la ville.

M. le maire dit dans son rapport que M. le directeur du service de la voierie a été appelé à donner son avis. Ce chef de service après avoir indiqué l'emploi des appareils que possèdent actuellement la Ville, estime que s'il fallait arroser toutes les rues, c'est huit nouveaux tonneaux qu'il faudrait sans parler du personnel ; ma s que c'est aux habitants ainsi qu'à la Ville à faire arroser la partie qu'il leur appartient d'arroser au droit de leur propriété. En terminant M. le maire propose le renvoi de la question à la commission de la voirie.

M. Tack dit qu'il serait en tous cas fort difficile de forcer actuellement les habitants à arroser la rue attendu que dans un grand nombre d'entre eux, les citernes et les puits mêmes sont vides.

M. le Maire. — Il me semble que vous exagérez ; l'eau ne fait pas défaut autant que vous le prétendez, et, dans le cas où l'eau viendrait à manquer, je le veux bien ; mais les puits ne sont pas tarés.

M. Duvivre. — L'administration a des devoirs à remplir ; et si elle doit user de rigoureuse application des règlements, elle a aussi le devoir non moins impérieux de fournir de l'eau à ceux qui en ont.

Je suis absolument de l'avis émis par M. Tack.

Pour forcer les habitants à arroser, il convient d'abord de leur donner de l'eau.

Dans beaucoup de villes, à Boulogne, à Dunkerque, etc., on ouvre chaque matin les bouches d'eau toutes grandes et cette eau qui coule à plusieurs ruisseaux est recueillie par les habitants qui arrosent la chaussée.

Une longue discussion s'ouvre à ce sujet ; M. le maire continue à prétendre que l'eau ne manque pas. Si je consultais, dit-il, tous ceux d'entre vous, il n'y en a sans doute pas un qui ne prétendrait qu'il n'a pas d'eau et qu'il en est ainsi en général.

M. Paris dit n'en plus avoir à en disposer.

M. Duvivier, M. le Maire ne fâche tout rouge, et dit qu'il ne s'attendait pas à ce qu'on adressât des reproches.

Coups des sapeurs-pompiers

M. le Maire dit que l'engagement du corps des sapeurs-pompiers arrive à son terme et qu'il y a lieu de fixer à l'étude les bases de la réorganisation.

Il propose que ce soin soit confié à une commission spéciale.

M. Salembier demande si on ne pourrait pas renvoyer la question à la commission militaire.

M. le maire dit qu'il n'y a aucun rapport direct.

Le Conseil décide qu'il nommera une commission spéciale à la fin de sa séance.

Bornes-fontaines

M. le maire présente un rapport disant qu'il reste en magasin un certain nombre de bornes-fontaines et en informe le conseil municipal qui aura à désigner les endroits les plus convenables pour en opérer la pose.

MM. Delcroix, Gouhe D'Anzin, Jubaru, recommandent leurs quartiers.

Renvoi à la commission de la voirie.

Ancien bureau d'octroi rue de Paris

L'immeuble servant jadis de bureau d'octroi rue de Paris, a été mis l'année dernière en adjudication sur la mise à prix de *dix mille francs*.

Cette adjudication ne donna pas de résultat aucun soumissionnaire ne s'étant présenté.

La commission des finances aura à étudier les bases de la mise à prix pour une nouvelle adjudication.

(*A suivre*).

A propos d'incidents qui se seraient produits à la musique municipale, nous avons reçu jeudi, de M. Victor Leman une lettre que nous hésitons à insérer, estimant que ces polémiques ne lui intéressent pas le moins du monde. Il publie, sont aussi de nature à amener des divisions profondes surtout quand il y est mêlé des personnalités.

Un de nos collègues, ayant publié la lettre en question dans son numéro d'hier nous le publions à notre tour en déclarant rester en dehors de la discussion, et en insistant nos collègues de bien vouloir ne pas prendre « sans dans le cas où elles intéraient bon de répondre.

Tourcoing, le 9 juin, 1892.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*.

Je viens vous prier, Monsieur, de bien vouloir insérer, dans votre estimable journal, les explications ci-dessous, relatives aux incidents qui se sont passés ces jours derniers à la musique municipale, à propos de la « Fête Nationale ».

Cette fanfare qui s'est formée en septembre dernier, a vu des ses premiers jours élever contre elle une cabale, dont il a été le premier victime de la municipale. Il n'est sans de tracasseries, m'avanies qu'on ne lui a fait subir, et, second, qu'elle n'a pas cessé de nuire à son chef, de telle sorte que la musique municipale, qui a été pleine d'abord pour cet homme, ne se trouve aujourd'hui que de 12 exécutants, et que tous ses membres s'engagent à ne faire aucune répétition, ni quoi que ce soit quand il aura à un concert, ou à une fête municipale, et engagent tous ses meilleurs musiciens à en faire pareil. Pour récompense, il n'est pas de vexations et d'autre nature qu'on ne lui ait faites, et, entre autres manières, faisant répandre le bruit qu'il a « intimes » voulant la perte de la municipale, en essayant de faire croire que l'employé d'octroi l'autorisation de la mairie, puis l'autorisation préfectorale n'a qu'un jour arrivé, et, qu'il a pu tout des sommes de ces derniers ces dernières répétitions partielles tous les jours, à ce point que pendant un mois il n'a pu pas possible de faire une seule note « Intimes ».

Furieux de voir que malgré tous les excès et cet ennuis, ses manœuvres ne pouvaient pas réussir, il fait le « fouet de bons musiciens, sans se laisser émouvoir ni émouvoir, étant toujours les premiers à prêter leur concours à la ville, et, ont toujours à notre service ; mais aussi, continuant à faire principe de son chef, ce qu'on ne municipal, il chef et ses « Intimes » en arrivèrent à ne plus savoir comment leur rage et commirent des actes inouïs et révoltants que voici :

Vendredi 3 juin, un des « Intimes » ayant informé M. Grisey que pour des raisons de famille il ne pouvait pas prendre part à la fête du dimanche 5 courant, celui-ci s'adressa comme un forcené vers lui en s'écriant : « Si vous ne venez pas, vous ne faites plus partie de la musique et vous allez de suite remettre votre instrument. »

D'autre part, le chef ayant vu des « Intimes » ayant un trait, lui offrant de [illegible] pour la [illegible], en seulement seul va refuser une pomade, pour ne pas avoir à une répétition qu'il demandait, mais encore, s'est va retirer son instrument par deux agents de police commandés par M. Grisey, absorbant en même qu'il ne fut agi d'arrêt ou mal faiteur, causant bruit dans le quartier de la rue d'Anvers en très bon scandale.

Et cependant un chef a aucun droit de faire ce qu'il a fait ; en effet l'article 13 du règlement est très explicite sur ce point ; il dit :

« Nonobstant toute délibération qui prononcerait l'exclusion d'un sociétaire par application de l'article 41 ci-après, ne pourront être que les 2/3 de la majorité des voix ; les membres composant le conseil. »

Et ensuite il dit encore :

L'exclusion sera prononcée par le conseil, à délibérant préalablement selon lu.

Donc, M. le Maire, ce n'est pas le président, ni de commission ; il n'a plus besoin de maire, ni de commissaire, c'est lui qui commande aux agents. Il est probable que ceux-ci, ne sachant pas que le chef Tourquenois qui ne pensérait pas comme lui serait complaisant au violon.

Depuis, à la répétition ayant fait place à la colère, *se rendant compte du tiers rôle qu'il a joué*, le chef de musique vint, comme une dame en peine, de musicien en musicien, essayant, pour se disculper, de changer les rôles, accusant ses deux manœuvres de ce qu'il a fait et fait. Il soutient même que les deux agents n'ont pas été envoyés par lui et qu'ils sont allés chercher la bosse de leur propre vouloir.

Avec une désinvolture vraiment renversante, il ne saisissant ni ce qu'il a dit et fait hier ; il soutient, jeudi dernier, que tout cet instrument ait revenu tout seul. On est en droit de se demander ce que l'on peut penser de ce peu de suite dans les intimés.

A qui incombe la responsabilité de ces faits regrettables qui paralysent et ruinent la musique municipale au très grand préjudice d'Eux et de ceux qui ne sont pas « intimes » ? Ce n'est pas moi qui le dirai, mais, en tout cas, ce ne sera pas un gros bonnets de la municipale qui, ont mis tout en œuvre pour faire tomber cette belle société et de qui j'ai reçu des lettres, dans lesquelles, il m'a dit : Qu'on à la fête, il *foutrel* (sic) tous les sujets à la porte. Au lecteur à en juger.

Je vous en prie, Monsieur, de longueur nécessaire à cette lettre, et vous remercient d'avoir bien voulu les accorder l'hospitalité dans votre journal, je vous présente, Monsieur, mes salutations sincères de ma parfaite considération.

Le secrétaire des « Intimes »,

VICTOR LEMAN

Le carrousel du Blanc-Four. — Le carrousel du Blanc-Four, qui avait été fixé à dimanche 12 juin, a obtenu un légitime succès. Le quartier du Blanc-Four avait été pour la circonstance brillamment décoré, outre la décoration ordinaire, de nombreux drapeaux et remarquait elle des rues, qui ne lui cédait en rien par son bon goût.

Des bandoulières avec des inscriptions : *Honneur aux étrangers ! Soyez les bienvenus !* avaient été posées en travers de la route nationale.

Le nombre des concurrents qui ont pris part au carrousel a été cons dérable.

Jamais on n'avait vu au Blanc-Four, pour une fête locale, une affluence aussi grande de spectateurs.

Le jury était présidé par M. Alphonse Dubitieul qui était assisté des membres de la commission organisatrice ; on voyait aussi sur l'estrade d'honneur, M. Ruffin, commissaire secrétaire, qui n'a marchandé ni son temp ni ses efforts pour assurer à la fête le plus d'éclat possible.

Nous donnerons demain la liste des personnes qui ont obtenu des prix.

Pendant toute la durée des courses, la musique municipale de Roncq a fait entendre les plus brillants morceaux de son répertoire.

Dans le cortège qui a eu lieu avant l'ouverture du carrousel, on a vu avec plaisir la *société de gymnastique*.

La soirée n'a pas été moins animée que l'après-midi ; un certain nombre de maisons ont été illuminées et les cafés ont regorgé de monde jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Mordu par un chien. — M. Auguste Vandewale, ouvrier de ferme au Rasquons Tout, a été attaqué sur la route par un énorme molosse qui lui a arraché le nez, les oreilles, le menton et la moitié de la tête, en outre le malheureux perte au crâne une plaie béante mettant la cervelle à nu. Malgré les soins qu'il a reçus, M. Vandewale n'a pas repris connaissance et le médecin qui l'a visité a déclaré qu'il était perdu.

On ne connaît pas jusqu'ici le propriétaire du chien qui, dit-on, aurait été, dimanche, abattu samedi matin ; il n'était pas atteint d'hydrophobie.

Chute à la gare. — Une dame de Roubaix, Mme B..., qui était venue voir sa fille à Tourcoing, a fait dimanche après midi une chute sur le cour de la gare.

Avec Taille de 3 mètres, elle put se rendre dans un estaminet voisin où des soins empressés lui furent donnés. Dans sa chute, Mme B... s'est fouiné le pied droit. Elle a été, après un moment de repos, reconduite en voiture chez elle, rue de l'Alma.

Une scène de ménage. — Dimanche matin, matin, une rixe violente a eu lieu rue Dupleix entre un ouvrier rattacheur, Gyrille Dostrelique, âgé de 35 ans et demeurant Ma la Boisdé. Il paraîtrait que le motif qui aurait été quelque d'entre dont elles furent, qu'il serait difficile de dire de quel côté se trouve le tort.

La femme Dostrelique est accourue au poste central de police vers 10 heures, mais, à l'heure que les agents sont arrivés, le calme était entièrement rétabli.

Marie Boisdé prétendant avoir été battue et provoqué de par son mari et maintenant se plaint d'affaire aux deux autres.

Une disparition. — Deux Parisiens midi du dimanche, un platonneur habitant la rue du Prédé-la Bielle, est venu signaler à la police de l'Hôtel-de-Ville que son fils François, âge de deux ans et demi avait quitté le domicile paternel et ne toutes les démarches faites en vue de retrouver sa trace et leur demeurées sans résultat.

Il a le nez retroussé, il est vêtu d'une robe à carreaux bleus et blancs d'un tablier blanc et était chaussé de bottines à lacets. Au moment de sa disparition le petit François était nu-tête.

WATTRELOS

Une scène de sauvagerie. — Vendredi soir, les Pères, Jean Hugo, sur la route des Balions, cet été le théâtre d'une scène de violence.

Une ménagère habitant le Mont à Leux, Mme Eporge, âgée de 42 ans, avait travaillé pendant la journée à Wattrelos et retournait chez elle vers 9 heures.

En route elle fut rejointe par deux individus, fraudeurs de profession, armés de gourdins noueux, qui commencèrent par l'injurier. La pauvre femme se garda bien de répondre, mais ceux-ci ne tout le don d'exaspérer les fraudeurs. Ils se jotèrent sur elle, la renversèrent sur le pavé et se mirent en devoir de l'assommer. Lorsqu'ils furent ils de frapper la malheureuse femme d'quelques mètres et donnèrent un coup de sifflet.

Mme Eporge, effrayée du signal, fit tous ses efforts pour se relever et échapper aux sévérités nouvelles qu'elle avait à craindre, mais elle n'eut pas le temps de fuir. Avant qu'elle eut pu se redresser, elle retombait comme une masse morte sur le pavé, sous le coup d'une douzaine d'individus qui venaient d'accourir et qui s'acharnaient contre elle. Ceux, non contents encore, les malandins la saisirent qui par la tête, qui par les bras, qui par les jambes et la précipitèrent dans le Riez.

L'eau étant peu profonde par ces temps de sécheresse, Mme Eporge, quoique à moitié morte, survint à sortir de l'eau du côté opposé à celui où se trouvaient ses agresseurs.

Mais eaux-ci enjambèrent le riez et la saisirent de nouveau le repoussèrent dans l'eau, la tête en avant, pendant que les uns la frappaient de leurs bâtons, les autres lui lançaient des pierres, des mottes de terre, etc., et tout criaient :

« C'est elle qui nous a dénoncés, il faut qu'elle y passe ! »

La pauvre femme parvint cependant encore à sortir du côté opposé, et de nouveau, ses agresseurs recommençant leurs manœuvres, repassèrent le Riez et la relancèrent à l'eau pour la troisième fois, tout en la frappant de leur bâton.

A ce moment, un de la bande trouva que la correction suffisait, et émis l'idée de la laisser aller. Les autres refusèrent déclarant qu'il fallait absolument qu'elle restât dans l'eau.

Cependant le premier n'en tint pas compte ; il tendit son bâton à la victime pour l'aider à sortir de l'eau.

Mais ce n'était pas fini pour la malheureuse femme. Les autres se jetèrent de nouveau sur elle et la saisirent par les cheveux, l'espace de 30 à 40 mètres jusque dans un chemin détourné, afin que ses cris ne puissent être entendus des passants. Puis, après l'avoir de nouveau frappée à coups de bâton, ils l'abandonnèrent sans connaissance. Il y avait plus d'une heure qu'elle martyrisaient la malheureuse.

Vers quarte d'heure après la scène, un des agresseurs, du nom d'Omer, revint auprès de la victime. Elle avait repris quelque peu connaissance et se mettait à se relever. Le malheureuse pleurait. C'est alors qu'Omer lui dit : « Si tu pleures encore je te tue. »

Et devant cette menace, elle retomba inanimée.

C'est là, toujours inanimée, que de nouveau, à 6 heures, des ouvriers se rendant à leur travail, la trouvèrent dans un état impossible à décrire.

Les vêtements en lambeaux, les cheveux arrachés, la tête, la figure ne formant qu'une plaie, les bras et tout le corps noirs d'ecchymoses, elle était dans un état de faiblesse brisée.

Les passants relevèrent la victime et la transportèrent dans une maison voisine où on lui prodigua les premiers soins en attendant qu'il y ait pu être avertis et qu'il appelât un médecin qui ordonna le transport immédiat de la victime à l'Hôtel-Dieu.

Il est à remarquer l'audace de ces individus ; pendant qu'on soignait la malheureuse, avant l'arrivée de la gendarmerie un des deux premiers agresseurs, le nommé Brulois, s'est présenté chez la victime et lui a demandé s'il l'avait frappée.

La pauvre femme plus morte que vive, n'a répondre. A ce moment Brulois aperçevant le gendarmerie de Leuze, prit vivement le chemin de la frontière en s'écriant : Tu en es, mais tu en sures encore. Une enquête a été ouverte à la gendarmerie en vue mettre d'ici peu de jour, la main sur cette bande d'écumeurs de grand chemin.

LILLE

La Fête annuelle des Sauveteurs du Nord

La Société des Sauveteurs du Nord a célébré hier le 15 anniversaire de sa fondation.

Pendant toute la matinée, les rues de la ville ont été illuminées par des groupes d'hommes et de femmes à la pointe, coiffés de décorations.

A la gare, M. le président Lebon et la commission des Sauveteurs recevaient les délégués des sociétés départementales et du Pas-de-Calais.

Les villes l'honneur ont été offerts aux arrivants à Phôt-de-Sauveteurs pompiers, rue de la Bourse, puis les Sauveteurs se sont rendus en cortège, bannière déployée, à l'église Saint-Etienne, pour assister à la messe traditionnelle.

L'excellente musique d'Halluin en prêtait son concours à cette fête qui comportait encore la séance solennelle de distribution des récompenses et le banquet.

La distribution des récompenses

C'est dans la magnifique salle des fêtes de la société industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, qu'a eu lieu cette année la distribution solennelle des récompenses accordées aux sauveteurs par leur société.

Bien avant l'heure fixée pour cette cérémonie, la salle était envahie par un public heureux de voir s'manifester sa bruyante sympathie aux braves qui se dévouent pour leurs semblables.

Dans la salle, nous remarquons avec plaisir la présence d'un grand nombre de dames, qui ne seront pas les dernières à saluer de leurs applaudissements les lauréats.

Les ouvrieurs y sont venus en grand nombre dès bien avant l'ouverture des portes.

A 3 heures 45, au moment où les autorités continuaient leur entrée dans la salle, pour prendre place au bureau, la musique exécute vigoureusement la *Marseillaise*, qui est écoutée debout par toute l'assemblée et saluée par une salve d'applaudissements.

Au bureau prennent place : M. Lebon, président ; M. Gérry Legrand, vice-président, préfet de Lille, M. Comte, comte-président, et tous les membres du Conseil d'administration de la Société, ainsi que les délégués sénateurs.

La salle est bondée de monde ; des tentures, ornées de drapeaux belges et français, décorent les arcades des principales villes du Nord.

M. Lebon ouvre la séance, au milieu du plus grand silence, par un discours, dont voici les principaux passages :

Discours du Président

Mesdames et Messieurs,

C'est notre fête annuelle, elle n'est doublement notre fête, puisque M. le sénateur maire de Lille, nous a fait grand honneur d'assister à cette assemblée. (Se tournant vers M. Gérry Legrand) des acclamations qui viennent d'accueillir notre entrée sont pour vous, M. le maire de Lille et sénateur ; elles prouvent combien notre société est heureuse de vous y ir à la tête de cette bonne ville de Lille.

Votre présence est une marque de sympathie, dont nous sommes heureux et fiers ; nous vous en remercions sincèrement et nous vous en sommes reconnaissants.

Merci, M. le maire, merci à vous d'être venu parmi nous, votre présence nous donne un nouveau courage et s'il était possible, les sauveteurs deviendraient doublement sauveteurs pour vous prouver leur gratitude. (Applaudissements.)

Nous sentant ainsi soutenus, nous accomplirons notre mission volontaire avec plus de courage encore et rien ne nous arrêtera dans notre mission de dévouement à l'humanitaire.

Mesdames, Messieurs, en vous priant de nous faire l'honneur d'assister à notre fête, nous avions la certitude que vous ne nous refuseriez pas cette nouvelle marque de sympathie. Nous